

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil Municipal

du 17 décembre 2019

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, Mmes S. Accadebled, I. Mulac, B. Tapin.

Absents excusés : MM. V. Legrix, R. Simon (pouvoir à Mme Accadebled).

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin d'ajouter la présentation de nouveaux points à l'ordre du jour :

- Nomination délégué Haute Dorette ;
- Convention pour le parcours véloroute ;
- Demande de subvention Sauvegarde de l'Art Français.

Accord du conseil à l'unanimité.

I – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Adopté à l'unanimité.

II – NOMINATION DU DÉLÉGUÉ SYNDICAL DE LA HAUTE DORETTE

Monsieur le maire expose au conseil qu'un délégué doit être nommé pour représenter la commune au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Dorette de Bonnebosq. Monsieur Daniel LOUVET est élu en qualité de délégué titulaire.

Madame Sandrine ACCADEBLED est élue en qualité de déléguée suppléante.

Adopté à l'unanimité.

III – CONVENTION POUR LE PARCOURS VÉLOROUTE

Monsieur le maire présente au conseil la convention d'occupation temporaire du domaine public adressée par le Conseil Départemental dans le cadre de la création et l'entretien de la « Véloroute Troarn – Pont-l'Evêque ». Il précise que cette convention est consentie, à titre précaire et révocable, pour une durée de 10 ans renouvelable 3 fois de manière tacite.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

IV – DEMANDE DE SUBVENTION SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Monsieur le maire expose au conseil qu'un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès de la Sauvegarde de l'Art Français pour la restauration de l'église.

Le conseil autorise le maire à solliciter la Sauvegarde de l'Art Français.

Adopté à l'unanimité

Beaumont-en-Auge, le 19 décembre 2019

Le Maire,



Daniel LOUVET